

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 021-212104251-20260728-DEC_2026_73-AR



DECISION DU MAIRE N° 2026/73

Objet : Marché de travaux «réaménagement urbain de l'avenue du Maréchal Leclerc et du quai Philippe Bouhey – lot 2» - Marché n° 2024/04/02: Modification N°1

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020.52 du Conseil Municipal en date du 02 avril 2026 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

Vu les articles R 2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que des adaptations sont nécessaires à la poursuite du chantier;

Considérant que cette modification diminue de 22 656.90€ HT le montant initial du marché, soit une baisse de 1.72%

Le Maire de Montbard,

DECIDE

Article unique : de signer la modification n°1 du lot 1 du marché de travaux « réaménagement urbain de l'avenue du Maréchal Leclerc et du quai Philippe Bouhey ».